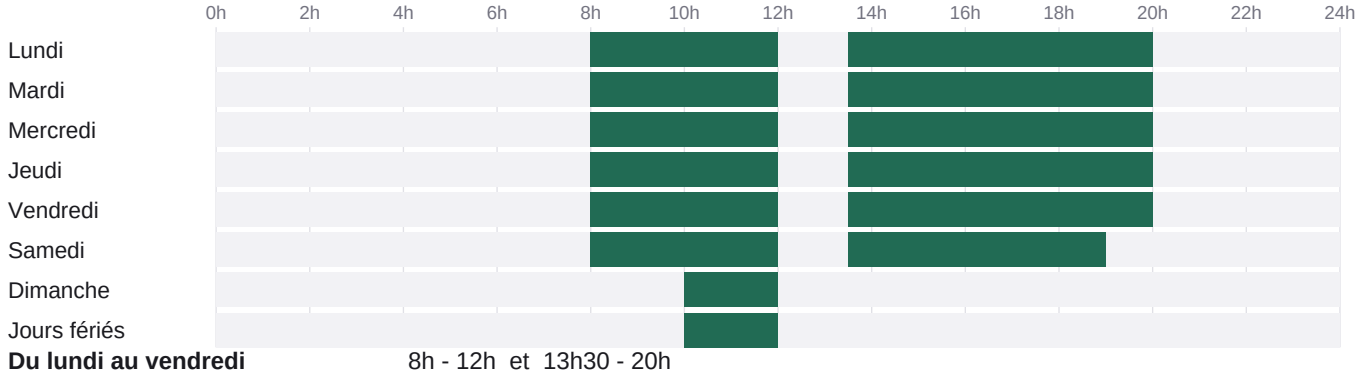
Horaires des travaux bruyants à Saint-Grégoire

35760 · Ille-et-Vilaine (35) · 9 957 habitants

Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Arrêté du Maire n° V_AR_2022_292 - Réglementation permanente lutte contre le bruit, signé le 3 août 2022 (article 4). Vérifié sur le texte officiel le 10/11/2026.



Du lundi au vendredi	8h - 12h et 13h30 - 20h
Samedi	8h - 12h et 13h30 - 19h
Dimanche et jours fériés	10h - 12h

Le texte dit :

> « Dans les propriétés privées, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers ou des professionnels à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques...ne peuvent être effectués que : les jours ouvrables de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00 ; les samedis de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 ; les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 »

Texte officiel : https://www.saint-gregoire.fr/wp-content/uploads/2023/06/arrete-n%C2%B02022_292-du-3-aout-2022.pdf

Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Arrêté municipal : Arrêté du Maire n° V_AR_2022_292 - Réglementation permanente lutte contre le bruit, signé le 3 août 2022 (article 12). Vérifié sur le texte officiel le 10/11/2026.



Du lundi au vendredi	7h - 20h
Samedi et dimanche et jours fériés	Interdit toute la journée

Le texte dit :

> « Les travaux bruyants liés à des chantiers publics ou privés par des engins de chantiers sont interdits les dimanches et jours fériés et de 20h00 à 07h00 les jours ouvrables. »

Texte officiel : https://www.saint-gregoire.fr/wp-content/uploads/2023/06/arrete-n%C2%B02022_292-du-3-aout-2022.pdf

À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.